

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 371

Artikel: Méthodes publicitaires : Nestlé campe sur ses positions
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023816>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Méthodes publicitaires: Nestlé campe sur ses positions

« Nos produits sont indispensables pour beaucoup d'enfants. Nous ne pouvons, par conséquent, renoncer à une publicité bien faite. Car les mères doivent savoir ce qui est à leur disposition dans les nombreux cas où l'allaitement maternel fait défaut. Sans cela, elles utiliseraient des produits moins bien adaptés aux besoins des bébés et les moins éduquées d'entre elles les prépareraient avec des méthodes qui ne seraient pas plus hygiéniques que celles qui ont été critiquées à l'occasion de ce procès. Ce n'est pas de cette façon que le problème sera résolu, mais bien en faisant une publicité — même à la radio ou à la télévision quand cela se justifie — qui informe, aide, et en même temps, si nécessaire, rend attentif aux dangers d'une préparation contraire aux règles de l'hygiène et à celles établies par les fabricants de ces produits. Il est illusoire, dans des pays qui ont une faible proportion de services médicaux et pharmaceutiques, de vouloir réaliser cette information uniquement à l'aide du corps médical, paramédical ou pharmaceutique. Nous devons affirmer notre pleine confiance dans l'éthique qui inspire nos actions. Nous devons faire comprendre à tous notre ouverture et notre volonté de modifier, comme nous l'avons toujours fait, nos méthodes parallèlement au progrès scientifique et social dans tous les pays où nous travaillons ».

Le jugement final du procès intenté par Nestlé au Groupe travail tiers monde a inspiré bien des commentateurs à travers la presse helvétique, européenne et même mondiale. Son de cloche général, à quelques exceptions près : le soulagement; un soulagement né de la petite phrase du juge Sollberger précisant que la (légère) condamnation infligée aux traducteurs suisses allemands du rapport « Babykillers » ne devait pas être comprise comme une approbation sans réserve des techniques publicitaires de Nestlé.

Aujourd'hui, il faut déchanter : la multinationale campe sur ses positions; elle n'a nulle intention de rectifier le tir après le procès de Berne comme en témoignent les lignes reproduites ci-dessus, et extraites d'une « circulaire générale » datée du 2 juillet dernier, adressée à « tout le personnel » et signée du directeur de Nestlé, A. FÜRER.

Plus concrètement encore, A. FÜRER précise brièvement sa ligne de conduite : « J'ai fait, il y a deux ans (soit en tout cas après la parution du rapport « Babykillers » en anglais. Réd.), une enquête dans tous les marchés concernés pour savoir si les méthodes de publicité impliquées pouvaient être critiquées ou — pour utiliser les mêmes termes que les accusés — considérées comme immorales. Si j'avais trouvé que ce reproche était fondé, j'aurais tout de suite supprimé tout ce qui ne pouvait pas se défendre. Car, comme je l'ai dit à plusieurs reprises, nous voulons mener nos affaires d'une manière honnête et avec une conscience nette. J'ai pu constater que les méthodes de publicité appliquées étaient des méthodes normales et courantes, comme elles sont utilisées à travers le monde par les fabricants de tels produits. Nos sociétés avaient pris depuis longtemps des mesures supplémentaires pour mieux orienter les mères. J'ai donné des instructions pour que l'on persévère dans cette voie et que l'on adapte encore davantage la publicité aux conditions particulières des pays en question ».

Voilà toute l'argumentation des membres du Groupe de travail tiers monde balayée en quelques phrases ! Et par ailleurs l'échange d'arguments devant la justice réduit à des répliques sur une scène de théâtre...

Mais, pouvait-on, de façon réaliste, imaginer un instant que l'immense édifice organisé depuis Vevey change de couleur publicitaire après l'infime (en regard des intérêts en jeu) accident de parcours bernois ?

Un indice pourtant reste troublant et laisse à penser que le débat n'est pas clos, et ne se résume pas, pour les hautes sphères de Nestlé, à la rédaction de professions de foi outrées et quelque peu

dédaigneuses. Au long de ce texte destiné aux membres du personnel qui devraient répondre aux questions de « leur famille, de leurs amis, ou de leurs connaissances », A. FÜRER en vient aux « controverses scientifiques » suscitées par l'« utilisation des produits infantiles ». Et de citer longuement en exemple l'objectivité d'un article du professeur Robert Debré, publié dans « Nestlé Research News 1974/75 », et tout entier consacré à l'alimentation des nourrissons. Or le distingué membre de l'Académie des sciences ne se livre pas, et de loin, au long des sept pages en question à un panegyrique des produits semblables à ceux vendus par Nestlé. Le fait que ces propos spécialisés viennent pourtant appuyer les déclarations catégoriques de la direction de Nestlé surprend donc. Qu'on en juge par quelques lignes du professeur Debré !

L'enjeu connu : « Il semble établi que la sous-nutrition, ou différentes formes de malnutrition par déséquilibre ou carence, si elles durent un certain temps et cela particulièrement dans la première année de la vie, ont des conséquences sensorielles ou intellectuelles qui demeurent irréversibles. Une des mesures, et qui n'est pas la seule, très frappante, est celle du périmètre crânien qui chez ces enfants est inférieure à celles de témoins correctement choisis ».

Pas de formules définitives

Au long de sa démonstration, le professeur Debré s'attache à montrer que la formule définitive pour l'alimentation du nourrisson, privé pour une raison ou pour une autre du sein de sa mère, est loin d'être trouvée. Le lecteur en déduit normalement que la plus grande prudence s'impose en la matière. Mais surtout, le spécialiste français cité par Nestlé replace le problème des « aliments infantiles » dans son contexte le plus large lorsqu'il aborde la phase du « sevrage ». On découvre alors qu'il serait vain de cantonner le débat à une étape seulement du développement de l'enfant et qu'il s'agit là d'une stratégie globale extrêmement déli-

cate qui s'accommode mal — la conclusion est immédiate — d'une offensive commerciale uniquement conditionnée par le déchaînement concurrentiel sur les « marchés alimentaires » du tiers monde ou calquée sur les modèles publicitaires à la mode.

Le cap du sevrage

La parole encore au professeur Debré :

(...) Le problème des aliments du sevrage a pris une importance et acquis des dimensions considérables au cours de ces dernières années. Il est intéressant pour les nourrissons des pays favorisés, d'une gravité exceptionnelle pour les enfants du tiers monde. Car l'on peut dire que pour des millions d'enfants, qui occupent la plus grande partie de la terre, la maladie du sevrage est la plus grave et la plus répandue. C'est la vraie maladie de la faim des pays déshérités. Elle est liée à la fois à l'insuffisance de la ration et au déséquilibre de celle-ci. Les deux éléments fondamentaux, qui sont loin d'être les seuls et que l'on retrouve à la base de cette maladie, sont l'absence des protéines d'origine animale d'une part, et l'excès de produits hydrocarbonés par rapport au taux des protides d'autre part.

» Les protéines végétales que l'on administre à ces enfants sont composées d'acides aminés dont l'équilibre est très différent de celui des protéines animales et cette composition chimique est d'autant plus fâcheuse que l'insuffisance de certains acides aminés essentiels limite l'absorption de certains autres également essentiels. On ne saurait exagérer l'importance de ce « facteur limitant ». L'idéal serait donc de fournir à ces enfants des protéines animales en quantité suffisante, mais bien des conditions, que l'on imagine, empêchent que l'on puisse ainsi modifier le régime. On a donc eu recours à des aliments de sevrage artificiellement composés, dont l'annulation des « facteurs limitants » de chaque protéine. Ajoutons que dans les aliments de sevrage qui obtiennent un légitime succès, l'équilibre entre les apports

caloriques fournis par les protides, les glucides et les lipides, ainsi que la composition saline sont soigneusement respectés.

» L'effort remarquable accompli par les pédiatres des générations précédentes et l'industrie du lait nous permettent d'obtenir des laits de vache modifiés, dont les qualités sont remarquables. A l'heure actuelle, un nouvel effort dans le sens du progrès a été tenté, celui de fabriquer des laits mieux adaptés au nourrisson humain et qui sont même sur certains points supérieurs au lait de femme (...). Les essais concernant ces nouveaux laits sont pleins d'intérêt. Déjà, on peut apercevoir certaines de leurs qualités, certains de leurs défauts et la manière de les corriger. On peut prévoir que ces laits adaptés représenteront de nouveaux produits utiles pour l'alimentation des nourrissons, peut-être plus encore dans les états pathologiques que pour les nourrissons normaux ».

Même si l'on salue les progrès de la science, les incertitudes nées des récentes découvertes n'imposaient-elles pas le cri d'alarme du Groupe travail tiers monde devant la toute-puissance du commerce ?

UNE NOUVELLE DE GILBERT BAECHTOLD

La pluie

Planté dans le paysage à pic, le quai semblait le plancher d'un vaste immeuble. Au sous-sol, trois Chiliens ramaient dur, tirant vers les piliers les câbles du bateau. Au premier étage, des camions bâchés sortaient des hangars. Au second, un cavalier avec sa monture blanche trottait sur la terre rouge. Et, tout en haut, sur la crête, près d'un arbre en forme de perroquet, fumait une bicoque verte. Avec la pluie, les nuages accrochés à la pente, le paysage était curieux, mais sinistre. Les jours passant, il devint insupportable. Les hommes du bord étaient fascinés par les

piliers dégoûtants, les camions ruisselants. La bicoque verte pleurant sous l'arbre en forme de perroquet. Il aurait fallu louer des chevaux, des bottes en cuir ou en laine, des éperons à roulette, cueillir une cravache au bord de la route et caracolier sous les averses. Mais personne n'en avait le courage. Et toujours on attendait l'arrêt de la pluie pour charger le cargo. Les ponts noyés refoulaient l'unique passager dans sa cabine poisseuse. Pour se distraire, le vieil homme n'avait, lui, que les livres du bord lus et relus.

Et sa raison sombra dans l'eau douce. Oui, ce retraité dont c'était « la croisière de sa vie » se rataina sous les trombes d'eau. Il se mit à siffler, gazouiller, battre des paupières. Il eut des moments de révolte, hurlant sur le pont : « Der Regen ! Der Regen ! » Une période d'abattement suivait. On le trouvait immobile au coin d'un couloir, les yeux clos. Peu à peu, il s'identifia à un oiseau, se mit à voler autour du bateau, s'ébroua sous la pluie, amassa des brindilles. On l'enferma dans sa cabine. Un matin, il s'envola. On le chercha longtemps, puis on le crut noyé. Le sixième jour, on le découvrit niché dans l'arbre en forme de perroquet, entièrement nu et trempé jusqu'aux os. Quand on l'approcha, il sauta au sol, gloussa, gratta la terre, puis il eut un rire fou, inextinguible. Il s'était collé aux fesses le prospectus mouillé d'une agence de voyage qui proclamait en lettres d'or : « Le soleil de l'Amérique du Sud vous attend ».

G. B.

A NOS LECTEURS

Prochain numéro de DP : parution le 26 août. Nous reprenons ensuite le rythme de parution hebdomadaire abandonné pendant les mois de juillet et d'août.

PS. Merci à ceux qui nous ont fait parvenir les noms de leurs connaissances de vacances qui n'étaient pas encore abonnées à « Domaine Public » !